

– **FICHE N° 3 : ALUMINIUM NON REVETU – USAGE UNIQUE
CONTACT DUREE VARIABLE**

1. Domaine d'application

1.1 Objets en Aluminium ou alliages d'Aluminium non revêtus destinés à un usage unique

1.2 Il s'agit le plus souvent d'emballages. Les principaux exemples sont :

- | | |
|----------------------------|------------------------|
| - boîtiers sous pression ; | - papier chocolat ; |
| - tubes ; | - aluminium ménager ; |
| - plats ; | - bagues (poulets) ; |
| - barquettes ; | - agrafes (saucisson). |

2. Restrictions d'emploi

Dans les cas d'utilisation par des consommateurs, des restrictions d'emploi peuvent être indiquées pour le contact avec les produits très acides.

3. Définition des critères d'aptitude au contact alimentaire

3.1 Textes réglementaires

Arrêté du 27/08/87 relatif aux matériaux et objets en aluminium ou en alliage d'aluminium au contact des denrées, produits et boissons alimentaires.

3.2 Critères à utiliser

Composition chimique suivant l'arrêté du 27/08/87.

4. Règles pour contrôler les critères définis au paragraphe 3

4.1 Aluminium

Le fabricant d'aluminium fournit au fabricant d'emballages :

- a) une attestation de conformité à l'arrêté du 27/08/87.
- b) un bulletin d'analyse de la composition chimique, qui doit être conforme à l'arrêté du 27/08/87.

4.2 Produit fini

Le fabricant d'emballage vérifie l'inertie : son évaluation sur produit prêt à l'emploi est de la responsabilité des industriels. Elle se fait par des tests de longue durée, suivant un protocole propre à chaque industriel.